

2023-5693
2024-02-06

Last approved label Sub. No. 2020-3528 dated 2020-08-25

Insecticide du groupe 11

XenTari® WG

Insecticide biologique

Granulés dispersables dans l'eau

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Bacillus thuringiensis, sous-espèce *aizawai*, souche ABTS-1857 de solides de fermentation, spores et toxines insecticides.48,1 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT DU SOYA ALLERGÈNE

N° D'ENREGISTREMENT 31557

SELON LE LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MISE EN GARDE : IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° de lot

Date de fabrication :

Contenu net :

Déclarant :

Valent BioSciences LLC

1910 Innovation Way, Suite 100

Libertyville, Illinois 60048, États-Unis

1-800-323-9597

Agent canadien :

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd

Guelph, Ontario N1C 0A1

PRÉCAUTIONS:**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut entraîner une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Porter les gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches aux éclaboussures et un minimum de respirateur à masque filtrant les particules avec tout filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. Si l'applicateur utilise un système fermé (p. ex., une cabine fermée), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

Délai de sécurité: Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations aient séché, à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes. Porter aussi un respirateur à masque filtrant les particules avec tout filtre N, R ou P tant que les gouttelettes en suspension ne sont pas retombées.

Si vous prévoyez utiliser ce pesticide sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, consultez l'information sur les étiquettes relatives aux résidus acceptables aux États-Unis disponible communiquez avec Valent BioSciences LLC au 1 800 323-9597.

| PREMIERS SOINS | |
|---|--|
| En cas de contact avec la peau ou les vêtements | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. Si une irritation apparaît, persiste ou s'aggrave, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | Maintenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement à l'eau. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après les cinq premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Si une irritation apparaît, persiste ou s'aggrave, consulter un médecin. |
| En cas d'inhalation | Amener la personne incommodée à l'air frais, lui donner la respiration artificielle s'il y a lieu et consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | Rincer la bouche et la gorge avec de copieuses quantités d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler sans tarder un médecin ou un centre antipoison. En cas de perte de conscience, NE PAS administrer quoi que ce soit par voie orale. |
| Généralités | Consulter un médecin si une irritation ou des signes de toxicité apparaissent, persistent ou s'aggravent. Avoir sous la main le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'enregistrement de pesticide lors de l'appel ou de la visite chez le médecin. |

INFORMATION TOXICOLOGIQUE Traiter en fonction des symptômes.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :

- Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.
- NE PAS appliquer ce produit sur les cultures en floraison pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats près de la zone traitée.
- Toxique pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les organismes aquatiques.
- Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.
- Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.
- Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Afin d'assurer sa pureté et son efficacité microbienne, l'insecticide biologique XenTari WG doit être entreposé dans son contenant original à une température de 0 à 25 °C et utilisé dans les 24 mois suivant sa date de fabrication. Ranger le contenant à la verticale et hermétiquement fermé entre les utilisations. Pour éviter la contamination, ranger ce produit loin des aliments et de la nourriture.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou avec un jet sous pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Suivre les directives provinciales si un lavage supplémentaire du contenant est exigé avant sa mise au rebut.
3. Rendre le contenant vide impossible à réutiliser.
4. Jeter le contenant conformément aux exigences provinciales.
5. Pour de plus amples informations sur l'élimination du produit non utilisé ou indésirable, s'adresser au fabricant ou à l'agence de réglementation provinciale. Contacter le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour gérer la résistance, noter que l'insecticide biologique XenTari WG contient un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut comporter des individus naturellement résistants à l'insecticide biologique XenTari WG et à d'autres insecticides du groupe 11. Les individus résistants peuvent dominer la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition sur le même site. D'autres mécanismes de résistance non associés au site d'action mais particuliers à certaines substances chimiques, comme une augmentation du métabolisme, peuvent aussi exister. Les stratégies suivantes de gestion de la résistance doivent être suivies afin de retarder la résistance à l'insecticide :

- Si possible, effectuez une rotation entre les utilisations de l'insecticide biologique XenTari WG ou les autres insecticides du groupe 11 avec des produits de groupes

- différents qui contrôlent les mêmes parasites.
- L'utilisation de l'insecticide doit s'appuyer sur un programme intégré de gestion des parasites comportant la recherche d'informations ainsi que la tenue de dossiers et tenant compte des pratiques agronomiques, biologiques et de contrôle chimique.
 - Surveillez les populations de parasites traités pour déceler l'apparition de toute résistance.
 - Communiquez avec votre spécialiste local ou conseiller agricole agréé pour obtenir de l'information sur toute autre méthode de gestion de la résistance aux pesticides ou des conseils sur la gestion intégrée des parasites de votre site particulier et les problèmes de votre région.
 - Pour de plus amples renseignements ou signaler une résistance suspectée, communiquez avec Valent BioSciences LLC au 1-800-323-9597.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.
NE PAS contaminer l'alimentation en eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'évacuation des déchets.

Ce pesticide n'étant pas enregistré pour le contrôle des parasites des systèmes aquatiques, NE PAS L'UTILISER pour contrôler ce type de parasites.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Suivre toujours ces directives :

- Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers instars) avant que la culture ne subisse des dommages.
- Les larves doivent se nourrir activement sur les surfaces traitées et exposées de la plante.
- Une couverture par pulvérisation en profondeur est nécessaire pour procurer un dépôt uniforme de l'insecticide biologique XenTari WG sur le site d'alimentation des larves. Utiliser des buses à aspersion en hauteur ou à jet dirigé pour obtenir une bonne couverture des deux côtés des feuilles. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
- Appliquer le produit le soir ou par temps nuageux pour obtenir de meilleurs résultats.
- Répéter les applications à intervalles suffisants pour maintenir le contrôle, habituellement tous les 3 à 14 jours, selon le taux de croissance de la plante, l'activité des teignes, une chute de pluie après le traitement et d'autres facteurs. Pour contrôler un parasite avec une seule application, effectuer le traitement lorsque l'éclosion des œufs est pratiquement terminée mais avant que les cultures ne soient endommagées.
- Consulter les directives provinciales et les conseillers régionaux pour obtenir des renseignements précis sur le moment de procéder aux applications et en combien de répétitions.
- L'insecticide biologique XenTari WG peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.
- NE PAS laisser le mélange de pulvérisation reposer dans le réservoir pendant plus de 12 heures.

MÉLANGE

Remplir partiellement le réservoir de pulvérisation avec de l'eau et l'agiter modérément. Ajouter la quantité requise d'insecticide biologique XenTari WG et continuer d'agiter le réservoir. Ajouter l'eau restante s'il y a lieu. Maintenir une agitation modérée du réservoir pendant le remplissage et la pulvérisation. Ne pas mélanger plus d'insecticide biologique XenTari WG que la quantité pouvant être utilisée dans une période de 12 heures.

TAUX D'APPLICATION

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|---|--|---|
| RACINES ET TUBERCULES DE RAIFORT, RADIS, DAIKON (RADIS ORIENTAL), RUTABAGA, NAVET AINSI QUE LEURS CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES | FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU | 500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés |
| GINSENG | TORDEUSE À BANDES OBLIQUES | |
| BETTERAVE POTAGÈRE, BETTERAVE À SUCRE, PATATE DOUCE | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE | |
| BETTERAVE POTAGÈRE, BETTERAVE À SUCRE | TISSEUSE DE LA BETTERAVE | |
| FEUILLES DE RAIFORT, RADIS, DAIKON (RADIS ORIENTAL), RUTABAGA, NAVET AINSI QUE LEURS CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES | FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU | 500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés |
| FEUILLES DE BETTERAVE POTAGÈRE, BETTERAVE À SUCRE. | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE TISSEUSE DE LA BETTERAVE | |

| | | |
|---|--------------------------|---|
| <p>LÉGUMES-BULBES (groupe de cultures 3-07) : Tiges de civette chinoise; tiges de ciboulette; bulbes d'hémérocalle; hosta Elegans; fritillaire; bulbes d'ail; rocambule; ail rocambule; kurrat; ail penché; poireau; lis; oignons à bottelet; bulbes d'oignon; oignon de Chine; oignon frais; oignon vert; ail chinois; oignon perle; bulbes d'oignon patate; bulbilles de rocambule; ciboule; bulbes et tiges d'échalote; ail des bois</p> | <p>TEIGNE DU POIREAU</p> | <p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 1000 L/ha sont recommandés</p> |
|---|--------------------------|---|

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|--|--|--|
| <p>LÉGUMES-FEUILLES (sous-groupe de culture 4-13A) Amarante et épinard chinois; feuilles d'amarante; aster des Indes (<i>Kalimeris indica</i>); bident poilu (<i>Bidens pilosa</i>); caya blanc (<i>Cleome gynandra</i>); cham-chwi (<i>Doellingeria scabra</i>); cham-na-mul (<i>Pimpinella calycina</i>); feuilles de cerfeuil; chipilin (<i>crotalaria longirostrata</i>); chrysanthème des jardins; feuilles de coriandre; mâche; cosmos; pissenlit; dang-gwi (<i>Angelica gigas</i>); feuille d'aneth; oseille (<i>Rumex patientia</i>); dol-nam-mul (<i>Sedum sarmentosum</i>); ebolo (<i>Crassocephalum crepidioides</i>); endives; escarole; grassé (<i>Talinum fruticosum</i>); foo yip (<i>Glinus oppositifolius</i>); chénopode bon-henri (<i>Chenopodium bonus-henricus</i>); chénopode de Berlandier (<i>Chenopodium berlandieri</i>); feuilles de jute (<i>Corchorus spp.</i>); laitue amère; laitue frisée; laitue romaine; arroche (<i>Atriplex hortensis</i>); feuilles de persil; plantain, plantain lancéolé; primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; épinard; baselle, épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant (<i>Chenopodium giganteum</i>); bette à carde; calalou (<i>Xanthosoma brasiliense</i>); herbe-le-rail (<i>Asystasia gangetica</i>)</p> | <p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE</p> | <p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés</p> |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|---|--|---|
| <p>LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA (sous-groupe de culture 4-13B) :</p> <p>Roquette; rapini; brocoli de Chine; moutarde d'Abyssinie (<i>Brassica carinata</i>); brocoli; chou pak-choï (<i>bok choy</i>); chou cavalier; cresson alénois (<i>Lepidium sativum</i>); cresson de terre (<i>Barbarea vulgaris</i>); chou à faucher; chou frisé; maca (<i>Lepidium meyenii</i>); mizuna; feuilles de moutarde, de radis et de colza; roquette sauvage; bourse-à-pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>); feuilles de navet; cresson de fontaine</p> | <p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU</p> | |
| <p>LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (groupe de culture 5-13) :</p> <p>Brocoli; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (<i>pé-tsaï</i>); chou-fleur</p> | <p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU</p> | <p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés</p> |
| <p>LÉGUMES-FRUIT (groupe de culture 8-09) :</p> <p>Aubergine; aubergine d'Afrique; fausse aubergine; aubergine écarlate; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicorne; naranjille; okra; pépino; poivron; piment autre que poivron; morelle réfléchie; tomatille; tomate; tomate groseille</p> | <p>LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU NOCTUELLE VERDOYANTE NOCTUELLE DE LA TOMATE MINÉRALOGIST DE LA TOMATE</p> | <p>500 à 1000</p> <p>Appliquer tous les 5 à 7 jours. Appliquer à raison de 500 à 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</p> |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|--|---|--|
| <p>FRUITS À PÉPINS (groupe de culture 11-09) : Pomme; azérole; pommette; cenelle; nèfle; poire; poire asiatique; coing; coing de Chine; coing du Japon; tejocote</p> | <p>ARPENTEUSE CARPOCAPSE DE LA POMME TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER TORDEUSE À BANDES ROUGES PIQUE-BOUTON TOUFFETÉ DU POMMIER MINEUSE MARBRÉE ARPENTEUSE TARDIVE</p> | <p>500 à 1600</p> <p>Appliquer à raison de 500 à 1600 L/ha au stade du bouton rose, si l'infestation est sévère, à la chute des pétales à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone. Suivre les directives d'application générales pour les générations ultérieures, s'il y a lieu.</p> |
| <p>FRUITS À NOYAU (groupe de culture 12-09) : Abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; cerise de Virginie; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chicksaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle</p> | <p>ARPENTEUSE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER MINEUSE MARBRÉE</p> | <p>500 à 1600</p> <p>Appliquer à raison de 500 à 1600 L/ha au stade du bouton rose, si l'infestation est sévère, à la chute des pétales à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone. Suivre les directives d'application générales pour les générations ultérieures, s'il y a lieu.</p> |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|--|--|--|
| <p>NOIX (groupe de culture 14-11) : Faîne; noix de noyer noir; chêne à gros fruits; noix de noyer cendré; châtaigne; noix commune; noix de gingko; aveline; noix de noyer du Japon; noix de caryer; marronnier du Japon; araucaria du Chili; pacane; pin de pignon; noix de xanthoceras</p> | <p>ARPENTEUSE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES MINEUSE MARBRÉE</p> <p>CARPOCAPSE DE LA POMME Sur les noyers, noyers du Japon et noyers cendrés</p> | <p>500 à 1600</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.</p> |
| <p>ÉPICES ET FINES HERBES (groupe de culture 19) : Anis (graine); mélisse; basilic; bourrache; pimprenelle; camomille; carvi; nigelle; cataire; graine de céleri; cerfeuil (séché); ciboulette; ciboule chinoise; coriandre (feuilles); coriandre (graines); balsamite; cumin; aneth; aneth (graine); fenouil (commun); fenouil de Florence (graine); fenugrec; marrube; hysope; baie de genévrier; lavande; citronnelle; livèche (feuilles); livèche (graines); souci officinal; origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre); moutarde (graines); capucine; persil (séché); menthe pouliot; pavot (graines); romarin; rue; safran; sauge; sariette (des jardins et des montagnes); laurier (laurier- sauce); tanaïsie; estragon; thym; thé des bois; aspérule odorante; absinthe</p> | <p>LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU</p> | <p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.</p> |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|--|--|---|
| CANOLA GRAINE DE PAVOT GRAINE DE MOUTARDE RADIS OLÉAGINEUX JULIENNE DES DAMES VÉLAR D'ORIENT CAMÉLINE | LÉGIONNAIRE BERTHA FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES | 500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante. |
| CARDON, CÉLERI, CÉLERI CHINOIS, LAITUE ASPERGE, FENOUIL, RHUBARBE, CHOU MARIN; AINSI QUE LEURS CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU | 500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante. |
| CHOU-RAVE | FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE- TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIE DU CHOU | |
| ARTICHAUT | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE VER DE L'ÉPI DU MAÏS | 500 à 1000 Appliquer à raison de 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| HARICOTS SECS OU SUCCULENTS | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE VER DE L'ÉPI DU MAÏS | 500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|--------------------|---|--|
| RAISIN | TORDEUSE DE LA VIGNE PLIEUSE DE LA VIGNE ENROULEUSE DE LA VIGNE SQUELETTEUSE DE LA VIGNE TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE PURPURINE | 500 à 1000 Commencer l'application au stade de développement prélarvaire des œufs, soit 2 jours avant l'éclosion des larves. L'application peut être répétée au besoin tous les 7 à 10 jours jusqu'à 6 fois par année. |
| HOUBLON | ARPEUTEUSE DU HOUBLON | 500 à 1000 Appliquer dès les premiers signes d'infestation quand les larves sont petites à l'aide d'un pulvérisateur foliaire à jet porté. Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| TABAC | NOCTUELLE VERDOYANTE, NOCTUELLE DE LA TOMATE LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE | 500 à 1000 Appliquer tous les 5 à 7 jours. Appliquer à raison de 500 à 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| PLANTES D'ORNEMENT | VER DE L'ÉPI DU MAÏS LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE PYRALE DU BUIS SUR BUIS | 750 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|---|---|---|
| UTILISATION EN SERRE | | |
| TOMATE DE SERRE POIVRON DE SERRE AUBERGINE DE SERRE | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU NOCTUELLE VERDOYANTE NOCTUELLE DE LA TOMATE MINEUSE DE LA TOMATE NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE | 500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| CONCOMBRE DE SERRE | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE | 500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| LAITUE DE SERRE | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE | 500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| HARICOT DE SERRE | LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE | 500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |
| FRAISE DE SERRE | FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU TORDEUSE À BANDES OBLIQUES MINEUSE MARBRÉE TORDEUSE DU POMMIER VER DE L'ÉPI DU MAÏS | 500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |

| <u>CULTURE</u> | <u>PARASITE</u> | <u>Taux (g/ha)</u> |
|---|--|--|
| <u>BAIES À FAIBLE CROISSANCE EN SERRE (sous-groupe de cultures 13-07G) :</u> <u>Busserole, myrtille, bleuet nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, muntries, perdrix, fraisier, cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.</u> | <u>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU</u> <u>TORDEUSE À BANDES OBLIQUES</u> <u>MINEUSE MARBRÉE</u> <u>TORDEUSE DU POMMIER</u> <u>TORDEUSE DES CITRUS</u> <u>VER DE L'ÉPI DU MAÏS</u> | <u>500 à 1000</u> <u>Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</u> |
| <u>CANNEBERGES DE SERRE (sous-groupe de cultures 13-07A) :</u> <u>Mûre (y compris mûre des Andes, mûre arctique, myrtille, baie noire satinée, mûre de Boysen, brombeere, mûre de Californie, Chesterberry, mûre Cherokee, mûre de Cheyenne, mûre commune, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen baie sans épines, mûre à feuilles persistantes, baie de l'Himalaya, myrtille, lavacaberry, baie de Logan, baie de Lowberry, Lucretiaberry, mûre de mammoth, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, dewberry du Nord, olallieberry, baie à feuilles persistantes de l'Oregon, phénoménale, rangeberry, corbeau, rossberry, mûre de Shawnee, myrtille du sud, tayberry, jeune baie, zarzamora), mûre de Logan, framboise (noire et rouge), framboise sauvage, cultivars, variétés et/ou hybrides de celles-ci.</u> | <u>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU</u> <u>TORDEUSE À BANDES OBLIQUES</u> <u>MINEUSE MARBRÉE</u> <u>TORDEUSE DU POMMIER</u> <u>TORDEUSE DES CITRUS</u> <u>VER DE L'ÉPI DU MAÏS</u> | <u>500 à 1000</u> <u>Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</u> |

| CULTURE | PARASITE | Taux (g/ha) |
|-------------------------------------|---|--|
| PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE | VER DE L'ÉPI DU MAÏS LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE NOCTUELLE ARPENTEUSE DE LA TOMATE | 750 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle. |

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce pesticide ne doit être utilisé que conformément aux directives de l'étiquette. En vertu de la loi américaine sur les pesticides, le *PEST CONTROL PRODUCTS ACT*, il est illégal d'utiliser un pesticide d'une manière contraire à l'étiquette du produit.